

Le dépôt de plainte est si vite arrivé !

Les demandes individuelles de réparation ne cessent d'augmenter ! Une société de la judiciarisation est née, nécessitant de s'intéresser au juridique. Celui-ci pourrait permettre de contribuer à la régulation des relations sociales dans la société d'aujourd'hui ! Alors, ne nous laissons pas surprendre, intéressons-nous au droit pour en faire un levier éducatif !

Pour quel public ?

Enseignants 1^{er} et 2nd degré, personnels de vie scolaire, chefs d'établissement et directeurs adjoints

Objectifs

- Clarifier le rôle et les responsabilités de chacun
- Connaître le cadre légal de la surveillance et les obligations de chacun
- Identifier et mesurer les conséquences du hors la loi dans le règlement intérieur
- Connaître le cadre légal de la sanction et des procédures disciplinaires

Contenus

- Le cadre légal de la responsabilité contractuelle, civile et pénale
- L'obligation de surveillance : qui est concerné / de quoi parle-t-on ?
- Le cas particulier des sorties et des voyages scolaires
- Le règlement intérieur : entre éducatif et juridique
- Le cadre légal de la sanction
- Les situations critiques

Modalités pédagogiques

- Apports de repères sur droits et obligations des enseignants et plus largement des personnels, des élèves, des parents
- Travaux de groupe et mutualisation
- Situations apportées par les participants
- Etudes de cas
- Analyse de pratique

Lieu

ARES—65 rue Voltaire—93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Durée et coût

2 jours
300€

Renseignements

Corinne MARIS
Corinne.marie@ares.asso.fr
01 49 88 87 13
Carole LUCAS
Carole.lucas@ares.asso.fr
06 80 47 52 22